



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parties communes

Question écrite n° 121458

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur un projet de décret qui prévoit la création d'un fichier central des codes d'accès aux immeubles, afin de faciliter le travail des huissiers en leur permettant l'accès à toutes les parties communes d'un immeuble. En effet, selon l'Association des responsables de copropriété, ce projet indique que tous les syndicats devront se déclarer à la chambre nationale des huissiers dès leur nomination dans un immeuble, qu'ils devront envoyer à la même chambre tous les codes d'accès à tous leurs immeubles et, dès changement d'un code, qu'ils devront également informer la même instance de ce changement. L'association s'inquiète vivement de la sécurité qui entoure une telle base de données et s'interroge sur la légitimité de ce fichier, puisque le texte ne semble pas prévoir de recueillir l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles garanties le Gouvernement entend apporter aux associations de copropriétaires pour répondre à leurs inquiétudes.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121458

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11749

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)